



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Mise en place d'un sentier cyclable et pédestre dans la région du Grand Montréal, un premier pas dans l'implantation de la trame verte et bleue

Montréal, 28 juin 2012 – Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), le Conseil régional de l'environnement de Laval (CRE Laval) et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) se réjouissent de l'implantation d'un sentier cyclable et pédestre dans la région du Grand Montréal. La piste, qui s'étendra sur plus de 120 kilomètres, reliera la municipalité d'Oka et la ville de Mont-Saint-Hilaire, en passant par Laval, Montréal, Longueuil et Saint-Bruno-de-Montarville. Ce projet constitue un premier geste concret dans l'implantation de la trame verte et bleue.

Le sentier assurera un lien entre les trois parcs nationaux situés sur le territoire du Grand Montréal, ceux d'Oka, du Mont-Saint-Bruno et des Îles-de-Boucherville. La piste s'intégrera également au Sentier national qui traverse le Québec d'est en ouest sur plus de 1 650 kilomètres.

Pour Gilles Dubois, président du CRE-Montréal, « cette première initiative en faveur d'une trame verte et bleue améliorera la qualité de vie des Montréalais et facilitera le transport actif. L'intégration d'aménagements verts le long de cette nouvelle **piste cyclable**, en plein cœur de Montréal, aura également des retombées positives sur la conservation de la biodiversité ainsi que sur l'accès des Montréalais à la nature. »

Ce projet, annoncé aujourd'hui par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, s'inscrit comme un élément majeur pour atteindre les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). « C'est un pas dans la bonne direction, commente Guy Garand, directeur général du CRE Laval. Nous allons nous assurer que le PMAD soit mis en place tel que prévu, et que les échéanciers soient respectés. »

Monique Laberge, présidente du RNCREQ, ajoute : « Promouvoir un aménagement du territoire qui favorise les déplacements actifs, diminue l'impact sur les écosystèmes et réduit les émissions de gaz à effet de serre est une des priorités du RNCREQ. Dans cette optique, l'implantation de cette piste qui relie trois parcs nationaux et trois des plus grandes villes du Québec est une bonne nouvelle. C'est aussi, bien sûr, un incitatif à l'activité physique, ce qui améliore la santé des gens. », conclue-t-elle.

- 30-

Renseignements :

Aurore Tanier, chargée de projets communication et événement
Conseil régional de l'environnement de Montréal
514-842-2890 poste 222